



2017-2020 PROJET IMMERSION

Décret du 11 mai 2007 (Article 13) relatif à l'apprentissage par immersion linguistique

Table des matières

1.	Identification	3
1.1.	Nom et adresse de la personne-ressource.....	4
1.2.	Composition et modalités de fonctionnement du comité d'accompagnement.....	4
2.	Mise en œuvre du projet.....	5
2.1.	Caractéristiques de la population scolaire	5
2.2.	Organisation du Capital-périodes (année scolaire 2017/2018)	6
2.3.	Description du milieu social, culturel et économique des enfants de l'école.....	6
2.4.	Situation géographique des deux implantations.....	7
2.5.	Possibilités pour les élèves de valoriser la connaissance des langues en dehors de l'école.....	7
3.	Le projet d'immersion	8
3.1.	Finalités du projet.....	8
3.2.	Comment cela se déroule dans notre école : un bain linguistique	8
3.3.	L'enseignement immersif convient-il à tous les élèves ?	9
3.4.	Les valeurs des implantations scolaires de Thisnes et Merdorp	10
3.5.	Objectifs recherchés	10
3.6.	Objectifs spécifiques.....	14
3.7.	Comment réaliser ces objectifs	15
3.8.	Quelles sont les possibilités de poursuivre l'apprentissage par immersion au niveau de la 3ème étape du continuum (enseignement secondaire) ?.....	20
4.	Mise en œuvre du projet (organisation)	21
4.1.	Choix de la langue cible	21
4.2.	Profil recherché de l'enseignant chargé des cours d'immersion	21
4.3.	Encadrement pédagogique	22
4.4.	Suivi des élèves	26
4.5.	Soutien aux enseignants.....	28
4.6.	Mesures prises afin d'informer les parents sur les caractéristiques et finalités du projet... ..	29
4.7.	S'enrichir des différences	30
5.	Evaluation.....	31
5.1.	Evaluation interne en français.....	31
5.2.	Evaluation interne en néerlandais.....	31
5.3.	Evaluation externe.....	31
5.4.	Dossier de l'élève (PIA).....	31
6.	Bilan des activités passées	32
7.	Projets futurs.....	32
7.1.	Merdorp.....	32
7.2.	Thisnes.....	33
8.	Annexes	36

1. Identification

Numéro Fase : 95394

Ecole communale de Hannut 3

Rue du Chiroux, 18

4280 Hannut

Tel : 019/51.30.83

Fax : 081/43.30.54

Mail : enseignement@hannut.be

Implantation scolaire de Thisnes

Rue du Chiroux, 18

4280 Hannut

Tél : 019/51.30.83

Mail : enseignement@hannut.be



Implantation scolaire de Merdorp

Place du Marquat, 10

4280 Hannut

Tél : 081/85.61.11

Fax : 081/43.30.54

Mail : enseignement@hannut.be



1.1. Nom et adresse de la personne-ressource

Mme Janique METZMACHER, Directrice

Tél : 0495/70.22.34

Fax : 081/43.30.54

Mail : j.metzmacher@hotmail.com

1.2. Composition et modalités de fonctionnement du comité d'accompagnement

Arlette MOTTET-TIRRIARD	Echevine de l'enseignement	Jean-Philippe SCHRYNEN	Directeur Hannut I
Didier HOUGARDY	Conseiller communal	Jacqueline DELATHUY	Directrice Hannut II
Nicole CHARLIER	Conseillère communale	Janique METZMACHER	Directrice Hannut III
Eric CALLUT	Conseiller communal	Anne MUSELLE	Institutrice
Jean-Yves LARUELLE	Conseiller communal	Geneviève DEBRAS	Institutrice
Pascal DASSY	Conseiller communal	Inne BEX	Institutrice immersion
Coralie CARTILIER	Conseillère communale	Heidi VANGRAMBEREN	Institutrice immersion
Fabienne CHRISTIAENS	Conseillère communale	Sandrine DEGAYE	Parent Thisnes
Jacques STAS	Conseiller communal	Stéphanie de B. - REGOUT	Parent Merdorp
Nicole PIRSON-GUILLAUME	Conseillère communale		
Sandrine VOLONT	Conseillère communale		
Anne-Marie LECLERCQ	Conseillère communale		

2. Mise en œuvre du projet

2.1. Caractéristiques de la population scolaire

Nombre d'élèves en section maternelle au 30 septembre 2017 (2017/2018) et au cours des 2 années scolaires précédentes :

Thisnes

<u>Années</u>	<u>Elèves</u>
2015-2016	51
2016-2017	44
2017-2018	41

Merdorp

<u>Années</u>	<u>Elèves</u>
2015-2016	28
2016-2017	18
2017-2018	22

Nombre d'élèves en primaire prévisible au 15 janvier 2018 et effectif au cours des 2 années scolaires précédentes - Détail par implantation :

Thisnes

<u>Années</u>	<u>Classes</u>	<u>Elèves</u>	
2015/2016	P1	13	<i><u>Total : 74</u></i>
	P2	19	
	P3	12	
	P4	13	
	P5	7	
	P6	10	
2016/2017	P1	15	<i><u>Total : 75</u></i>
	P2	14	
	P3	17	
	P4	10	
	P5	13	
	P6	6	
2017/2018	P1	13	<i><u>Total : 69</u></i>
	P2	16	
	P3	11	
	P4	5	
	P5	12	
	P6	12	

Merdorp

<u>Années</u>	<u>Classes</u>	<u>Elèves</u>	
2015/2016	P1	5	<u>Total : 43</u>
	P2	9	
	P3	9	
	P4	12	
	P5	0	
	P6	8	
2016/2017	P1	12	<u>Total : 36</u>
	P2	5	
	P3	2	
	P4	9	
	P5	8	
	P6	0	
2017/2018	P1	5	<u>Total 41</u>
	P2	13	
	P3	4	
	P4	2	
	P5	9	
	P6	8	

2.2. Organisation du capital-périodes (année scolaire 2017/2018)

Les deux implantations disposent de 60 périodes subventionnées par la Communauté française pour organiser l'immersion linguistique :

L'école bénéficie en outre de 38 périodes supplémentaires (pour 1 + 1/3 emploi de titulaire de classe) prises en charge par le Pouvoir organisateur.

2.3. Description du milieu social, culturel et économique des enfants de l'école

Les parents des élèves sont actifs essentiellement dans le secteur tertiaire.

Les élèves qui fréquentent les implantations se trouvent dans un univers proche de celui de la cellule familiale. Si les parents sont absents le matin et le soir, les grands-parents ou des amis de la famille assument l'avant et l'après temps de présence à l'école.

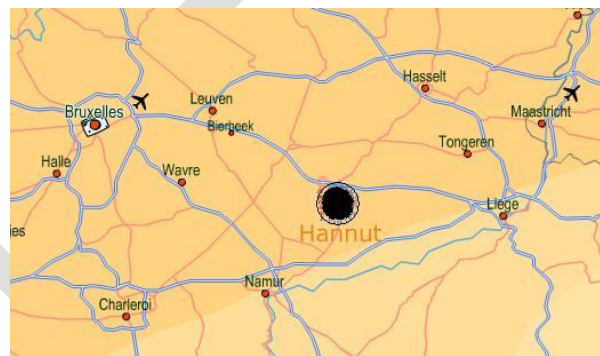
La garderie qui est organisée est parfois fréquentée à des heures tardives. Le personnel d'encadrement suit une formation initiale et continuée, encouragée par le service communal de l'enseignement.

Les implantations possèdent chacune un comité scolaire constitué par des parents, des amis de l'implantation et les enseignants.

Ces comités œuvrent activement pour améliorer le quotidien des élèves.

2.4. Situation géographique des deux implantations

Les implantations, proches de la frontière linguistique, sont situées en milieu rural et font partie des dix-huit entités de la Ville de Hannut.



2.5. Possibilités pour les élèves de valoriser la connaissance des langues en dehors de l'école

La proximité de la frontière linguistique et les relations commerciales que la région hannutoise entretient avec le Brabant flamand (Tirlemont à 18 km et Landen à 10 km) et le Limbourg (Saint-Trond à 19 km) donnent aux élèves la possibilité de s'exprimer en néerlandais.

La participation des enfants à des stages sportifs et/ou culturels en région néerlandophone favorise l'utilisation de la langue immersive.

Tous les deux ans, les écoles de la Ville organisent « *des classes de mer* » et « *des classes vertes* ». Dès la troisième maternelle, sont organisées des sorties en milieu néerlandophone afin de mettre en pratique l'immersion.

3. Le projet d'immersion

3.1. Finalités du projet

Pourquoi proposer un projet immersif dans les implantations de Merdorp et Thisnes ?

La société actuelle est multilingue ; il est par conséquent important de s'interroger sur la meilleure façon d'enseigner une langue étrangère en milieu scolaire afin de fournir aux enfants un « *bagage linguistique* » adéquat qui leur permettra de s'insérer au mieux dans la société.

Etre bilingue dans la société actuelle est un atout majeur et il est par conséquent important de mettre en place les structures pédagogiques les plus propices à cet égard.

De plus, connaître une seconde langue est un atout. Cette compétence permet à ceux qui la possèdent de grandes potentialités communicationnelles. Elle ouvre aussi l'accès à d'autres horizons. L'enfant peut ainsi voir le monde de manière plus ouverte, plus tolérante et plus créative.

Or, il s'avère qu'au terme de son parcours scolaire, l'enfant qui apprend une langue étrangère selon la méthode traditionnelle ne s'exprime que très sommairement dans cette langue. Il est donc important de favoriser au mieux l'apprentissage d'une seconde langue en milieu scolaire, sans pour autant nuire au développement de la langue maternelle.

Les programmes d'immersion de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été conçus afin d'apporter une réponse à cette question.

3.2. Comment cela se déroule dans notre école : un bain linguistique

La démarche immersive consiste essentiellement à plonger les apprenants dans un bain de langage, à dispenser une partie des matières du programme dans la langue étrangère choisie, et ce par un enseignant qui est un locuteur natif de cette langue-cible ou qui en a une connaissance équivalente.

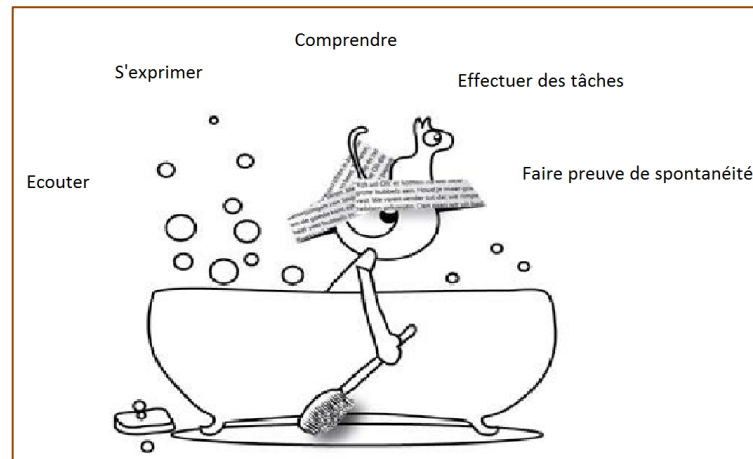
A l'école, la méthode immersive est un système d'enseignement dans lequel l'instruction est donnée en deux langues.

Il s'agit donc d'un cours en langue étrangère et non pas un cours de langue étrangère : voilà toute la différence avec l'apprentissage traditionnel.

C'est un « bain linguistique » à l'école, avec un accompagnement adapté aux besoins et connaissances des apprenants tant en néerlandais qu'en français. Ceci évite tout risque de noyade dans l'une ou l'autre langue et permet le développement à terme du néerlandais, sans mettre aucunement en péril le français dont l'apprentissage reste garanti et prioritaire.

Cette méthode permet un enseignement rapide et durable à travailler sur le long terme.

Dans une première phase, les apprenants vont écouter, comprendre, effectuer des tâches, puis, progressivement, ils vont apprendre à s'exprimer avec davantage de spontanéité.



3.3. L'enseignement immersif convient-il à tous les élèves ?

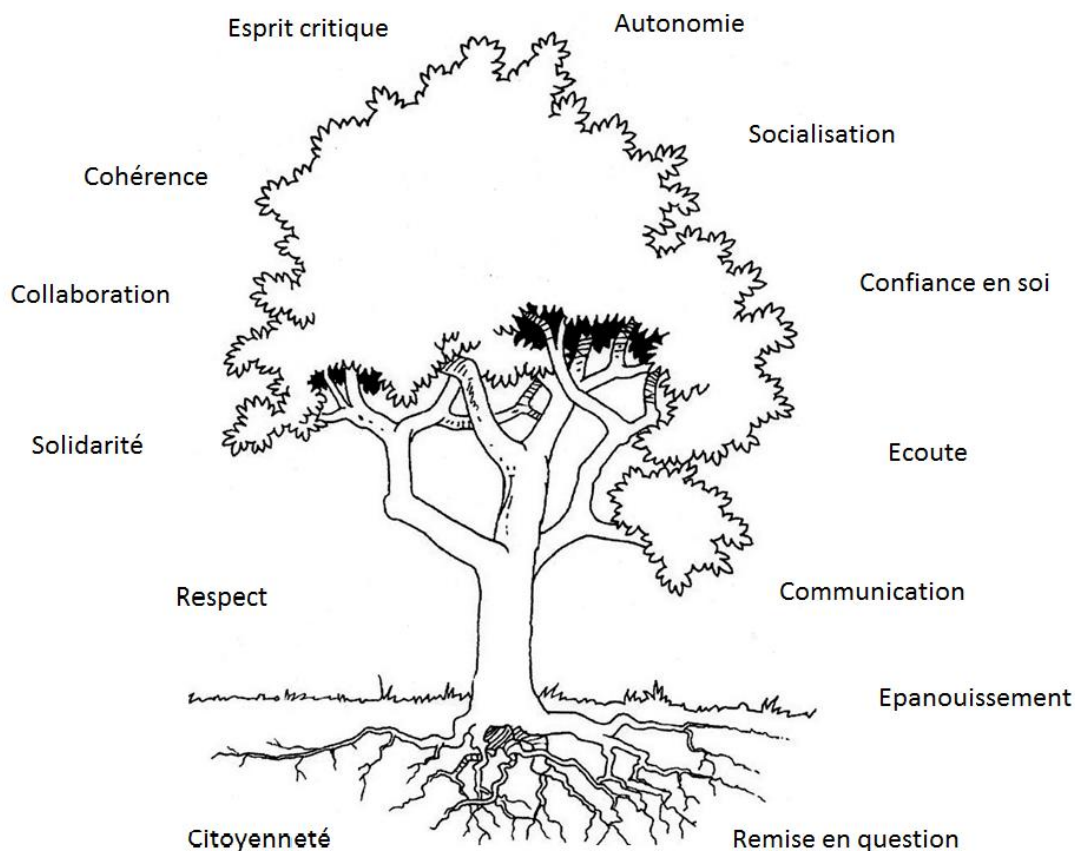
C'est durant les huit premières années de la vie de l'enfant que l'apprentissage d'une langue étrangère est le plus aisé, le plus rapide et le plus durable.

Certains enfants ne s'adapteront pas à ce type d'enseignement. C'est pourquoi des évaluations régulières se tiendront avec les parents et le PMS. L'enseignant peut émettre des réserves quant aux chances de réussite de l'enfant en milieu immersif. Si tel est le cas, il le notifiera aux parents et à la direction. La décision finale revient de toute façon aux parents (sauf pour l'obtention ou non du CEB en cas de réelle nécessité).

Le processus est long et exigeant. Il faut être patient et ne pas avoir des attentes disproportionnées.

Bien sûr, l'avancement de l'enfant dépend aussi de l'importance de sa motivation et de celle de ses parents par rapport au projet.

3.4. Les valeurs des implantations scolaires de Thisnes et Merdorp



3.5. Objectifs recherchés

a) Un enseignement de qualité

La mise en œuvre de la pédagogie active, participative, concrète, vise à atteindre le meilleur niveau d'enseignement possible.

Un levier principal d'apprentissage est la lecture, qui sera le sujet et le point de départ de nombreuses activités dans son triple aspect : loisirs, informations et techniques de lecture visant à l'améliorer. Une meilleure lecture améliore les possibilités d'expression.

Les activités mathématiques et scientifiques occuperont la large place que le monde de demain exige, de manière à permettre aux enfants d'accéder à la pensée scientifique par l'expérimentation et la recherche.

Aussi souvent que nécessaire, nous recourons aux techniques modernes, audiovisuelles et informatiques (tableaux interactifs).

Un intérêt particulier sera accordé aux activités créatives, culturelles, théâtrales, musicales, manuelles, sportives, aux visites (musées, expositions) et aux concerts.

Les activités d'ouverture sur le monde, incluant l'organisation régulière de classes d'extérieur (classes vertes, de neige, de découvertes, de langues...), feront progresser chaque enfant sur le plan de son propre développement intellectuel mais aussi de sa capacité à appréhender le monde extérieur et à mieux le comprendre.

b) Quelle est la planification du projet dans une perspective pluriannuelle ?

Pour rappel, la date de la première ouverture de l'immersion était le 1^{er} septembre 2006.

Extrait de l'annexe 4.4 B rentrée à la Direction de l'organisation de l'enseignement fondamental ordinaire en date du 31 mars 2017.

Année d'étude	Maximum et minimum (déterminé par le décret de l'immersion du 13/07/1998)	Périodes hebdomadaires en immersion.		
		2017 2018	2018 2019	2019 2020
3^e maternelle	Maximum 21 périodes Minimum 8 périodes	13	13	13
1^e primaire	Maximum 21 périodes Minimum 8 périodes	12	12	12
2^e primaire	Maximum 21 périodes Minimum 8 périodes	12	12	12
3^e primaire	Maximum 18 périodes Minimum 8 périodes si début en M3 ou P1 Minimum 12 périodes si début en P3	12	12	12
4^e primaire	Maximum 18 périodes Minimum 8 périodes si début en M3 ou P1 Minimum 12 périodes si début en P3	12	12	12
5^e primaire	Maximum 18 périodes Minimum 8 périodes si début en M3 ou P1 Minimum 12 périodes si début en P3	10	10	10
6^e primaire	Maximum 18 périodes Minimum 8 périodes si début en M3 ou P1 Minimum 12 périodes si début en P3	10	10	10

Dès le 1^{er} cycle, même si les cours ne sont pas encore dispensés en néerlandais, les élèves des classes d'accueil, 1^{ère} et 2^{ème} maternelles sont sensibilisés à l'autre langue. Ils entendent parler néerlandais dans la cour de récréation, en excursion,... et s'imprègnent déjà de cette langue.

Dès la 3^{ème} maternelle, les enfants abordent différentes activités dans un programme bilingue. L'institutrice permet aux enfants de s'exprimer au travers de différents thèmes abordés tout au long de l'année. Toujours en concertation avec l'institutrice francophone, les activités s'organisent selon les missions pédagogiques prévues dans le programme du C.E.C.P.¹ et ainsi, les apprentissages sont abordés dans les deux langues.

En 1^{ère} et 2^{ème} primaires, et à partir du 1^{er} janvier 2018, la répartition² des matières données en néerlandais sera adaptée. Les matières « *Lire, parler et écouter* » seront désormais aussi enseignées en néerlandais.

Les matières d'éveil (histoire, géographie et sciences), continueront à être enseignées en néerlandais et en français.

La titulaire francophone enseigne toute la matière de « *français* ». La matière de « *mathématique* » est répartie comme suit : « *nombres et opérations* » en néerlandais et « *solides, figures et grandeurs* » en français.

Des concertations entre les enseignants ont lieu afin de permettre une continuité dans les matières enseignées.

Tout au long du cycle, les apprentissages sont structurés, le mi-temps toujours respecté afin de permettre l'alternance des matières pour le bien-être et l'équilibre de l'enfant.

Le but de l'immersion est que l'élève soit dans de bonnes conditions pour permettre l'apprentissage de la matière dans le respect du rythme de l'enfant.

A partir du **troisième cycle** (P3, P4), l'orthographe et la conjugaison en français sont renforcés tout en développant aussi les outils de la langue en néerlandais à raison d'une période par semaine. Le vocabulaire en mathématique (solides et figures) est revu dans la langue maternelle pour bien fixer le vocabulaire spécifique.

Durant ce cycle, le transfert de la langue « *français-néerlandais* » est important, surtout au niveau du vocabulaire. Il faut veiller à l'acquisition du métalangage dans les deux langues ; les représentations d'une langue doivent être conceptualisées dans l'autre langue mais avec des activités différentes (éléments linguistiques : sujet grammatical, pronoms, usage de la conjugaison situer une action dans le temps ; éléments non linguistiques : les formes géométriques, la notion de température, les mesures de surfaces...).

¹ Conseil de l'enseignement des communes et des provinces.

² Voir infra section « répartition des matières » en page 22.

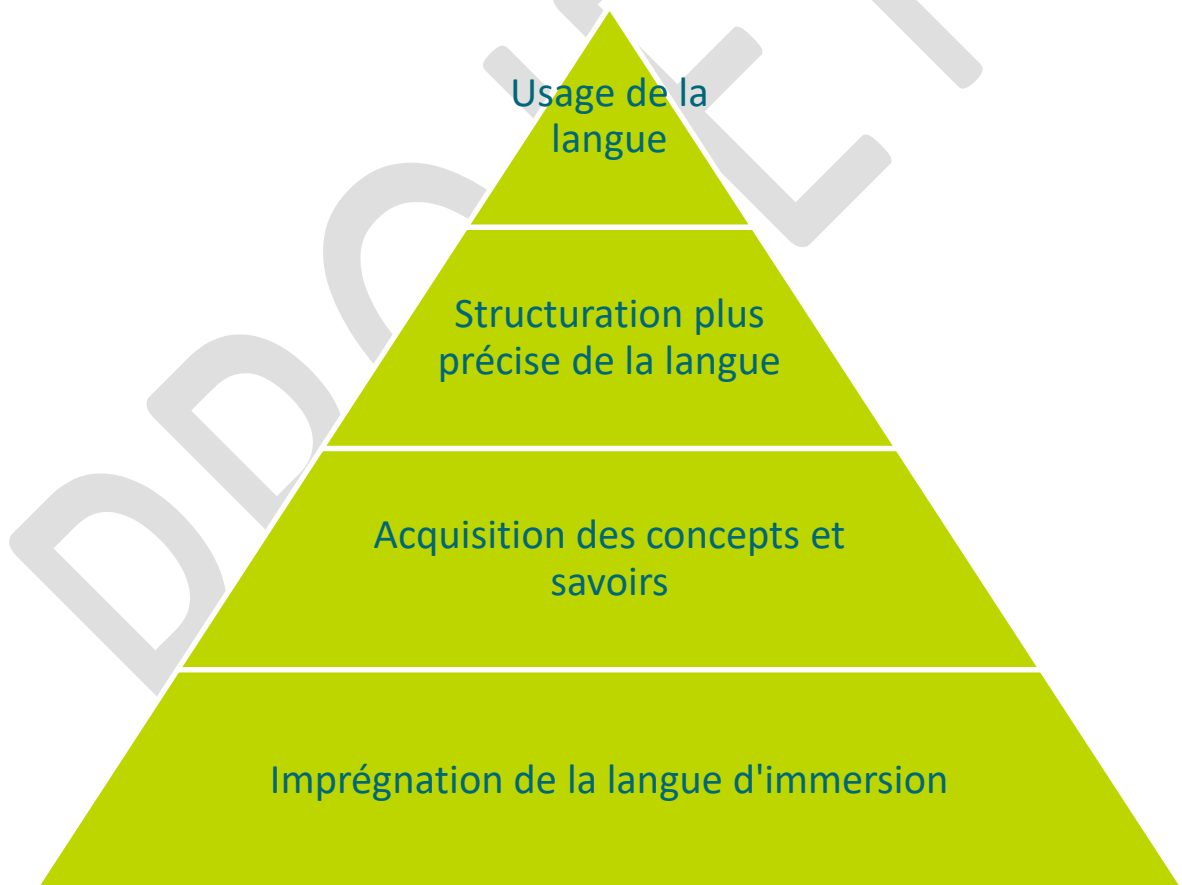
Au cours du **quatrième cycle** (P5, P6), l'équilibre des matières sera adapté au fur et à mesure de l'année scolaire. De plus, l'organisation d'activités extérieures permettra aux enfants une immersion totale de la langue. Le cours de seconde langue sera préparé de façon à renforcer leur vocabulaire et leur permettra alors de pouvoir s'exprimer dans cette langue.

C'est au travers de ce climat d'apprentissage que les enfants pourront apprendre, expérimenter, partager... et produire : un savoir-faire, savoir-être.

Une collaboration, des concertations, une continuité dans les apprentissages sont primordiales pour la réussite d'une école en immersion.

Les concertations entre enseignants sont nécessaires à la réussite de ce projet et organisées de manière hebdomadaire.

Afin de visualiser ce propos, nous proposons l'illustration suivante :



Les diverses phases ici représentées sont étanches et hiérarchisées. Point d'usage s'il n'y a pas imprégnation, acquisition et structuration. Point de structuration si les étapes d'imprégnation et d'acquisition sont inexistantes.

3.6. Objectifs spécifiques

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences³. »

Niveau d'immersion visé en fin de 6^{ème} année primaire :

Amener les enfants à des compétences orales et écrites en néerlandais.

Au terme des 7 années :

- l'enfant aura la capacité d'utiliser alternativement 2 systèmes linguistiques, chaque enfant à son niveau, selon ses motivations et ses capacités.
- il aura l'acquis d'outils lui permettant d'utiliser, de communiquer, d'échanger, en néerlandais dans divers domaines en rapport avec sa vie quotidienne.

Les différents « savoirs »

a) Savoir être

L'objectif principal de l'école est l'épanouissement de l'enfant et l'intégration de celui-ci dans les meilleures conditions de l'enseignement secondaire.

1. Epanouissement personnel de l'enfant

« Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves. »

Article 6 du Décret Missions⁴

2. Devenir les adultes de demain

« Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ».

Article 6 du Décret Missions

3. Préparer à être des citoyens responsables

« Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ».

Article 6 du Décret Missions

4. S'enrichir des différences

« Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. »

Article 6 du Décret Missions

b) Savoir écouter

³ Françoise DOLTO

⁴ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 24 juillet 1997

- Comprendre les points principaux d'une intervention sur des sujets familiers rencontrés régulièrement, y compris des récits courts.
- Comprendre globalement quelle est la position adoptée par quelqu'un dans une discussion sur un thème que je connais bien.
- Comprendre une information factuelle en reconnaissant les messages généraux et les points de détail.

c) Savoir lire

- Comprendre des indications simples.
- Reconnaître les points significatifs d'un article de journal bien structuré sur un sujet familier.
- Identifier les principales conclusions d'un texte argumentatif bien articulé.

d) Savoir prendre part à une conversation

- Prendre l'initiative dans une conversation et aborder un nouveau sujet qui est familier.
- Exprimer poliment ses pensées, son accord ou son désaccord.

e) Savoir s'exprimer oralement en continu

- Décrire un rêve, un espoir ou un projet.
- Rendre compte d'un événement, réel ou imaginaire.
- Raconter l'intrigue d'un livre ou d'un film.

f) Savoir écrire

- Rédiger des messages pour demander des informations, communiquer des faits ou exposer des problèmes.
- Relater des événements qui se sont déroulés dans le passé, en mettant en évidence leur chronologie.

3.7. Comment réaliser ces objectifs ?

a) Compétences disciplinaires et transversales

Nous développons les différentes disciplines (français, mathématique, éveil historique, géographique, scientifique et artistique, néerlandais, gymnastique) grâce à :

- la pédagogie active, participative, différenciée, interdisciplinaire, au droit à l'erreur ;
- la continuité des apprentissages par la construction de référentiels durables et l'harmonie dans l'emploi des manuels scolaires ;
- l'évaluation formative pour amener l'enfant à identifier son erreur et permettre à l'enseignant d'organiser la remédiation.

b) Découverte, production et création

La production d'écrits tente souvent de se baser sur des situations vécues. Une place importante est donnée à la découverte, à la création et la production :

- Ateliers artistiques ;
- Ateliers d'écriture ;
- Réalisation de bricolages de fêtes ;
- Expériences scientifiques ;
- Recettes culinaires ;
-

c) Articulation « pratique » / « théorie »

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation, le jeu, l'enfant passe continuellement entre la pratique et la théorie et inversement. Il est aidé dans son évolution par :

- des affiches dans la classe ;
- l'utilisation de réglettes ou autres moyens pour les nombres.

L'étude à domicile est aussi sollicitée comme moyen de fixation des matières et méthodes apprises en classe.

d) Equilibre travail individuel et collectif

Différentes pratiques pédagogiques sont mises en place pour permettre à chaque enfant de progresser :

- Activité introduite par une situation mobilisatrice ;
- Défis, projets ;
- Différenciation des apprentissages ;
- Travail des enfants individuellement ou par groupes ;
- École des devoirs trois fois par semaine ;
- Moment de remédiation (travail individuel ou groupes de besoin, fichiers de remédiation autocorrectifs → à mettre progressivement en place ;
- Confection d'un dossier pédagogique pour chaque élève.

e) Ouverture vers l'extérieur

En lien avec le projet immersif, un tel enseignement se doit d'être ouvert vers l'autre Communauté. C'est pourquoi des sorties éducatives en territoire néerlandophone sont organisées tout au long du parcours scolaire de l'enfant.

f) Respect du rythme de l'enfant

Le rythme de chaque enfant est respecté de différentes manières. Pour les plus jeunes, une sieste est organisée pour les enfants qui en ont besoin au niveau maternel.

Concernant le rythme d'apprentissage, la différenciation et la remédiation sont mises en place dès le niveau maternel mais des activités de dépassement et en atelier.

g) Collaborer avec des partenaires externes

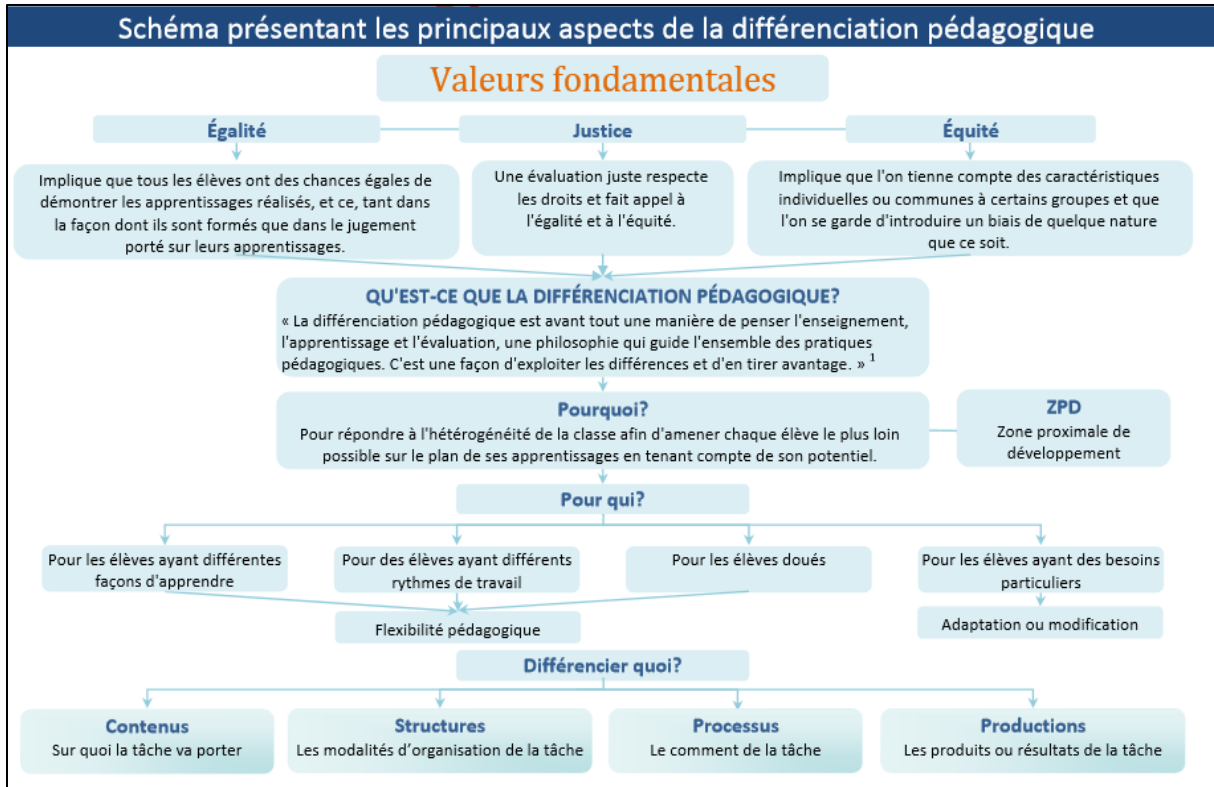
L'école collabore avec un réseau professionnel dans l'intérêt de l'enfant et en respectant la déontologie professionnelle.

Quelques exemples non exhaustifs de partenaires :

- les Centres psycho-médico-sociaux ;
- la bibliothèque communale ;
- la piscine communale ;
- les différentes écoles de l'enseignement secondaire hannutois ;
- l'asbl l'éveil ;
- le comité de village et/ou comité scolaire ;
- la Maison de repos ;
- ...

h) La pédagogie différenciée

« Dans une classe, l'hétérogénéité est la règle. L'homogénéité étant l'exception, il faut cesser d'être surpris de ne pas pouvoir faire avancer tout le monde de la même manière même si les programmes en donnent l'illusion. »



http://www.differentiation.org/pdf/Schema_aspects_différenciation_pedagogique.pdf

La différence entre élèves est normale, qu'ils s'agissent d'écarts de vitesse, d'autonomie, de motivation, d'intérêt, de compréhension. On ne peut plus être « indifférents aux différences » mais devons inclure cette approche dans le fonctionnement habituel de la classe.

Dans aucune classe, le travail est accompli en même temps avec la même efficacité. Il est donc nécessaire d'anticiper sur ces différences d'autant plus qu'un travail inadapté et l'attente sont des facteurs inducteurs de désordre. C'est donc à tout moment qu'un élève doit pouvoir trouver un travail intéressant à faire.

La différenciation n'est pas un problème, c'est une solution. Cela peut sembler difficile, surtout pour une pratique que l'on n'a le plus souvent ni vue ni vécue. Mais il est encore bien plus difficile de s'en tenir à la coercition. La souplesse pédagogique est la vraie rigueur, la rigidité étant signe de laxisme. Tous les élèves ont besoin de différenciation. Dans un système scolaire où trop d'élèves s'ennuient, il faut aussi penser la pédagogie différenciée à destination des meilleurs élèves.

La différenciation n'est pas le différentialisme. Il ne s'agit pas d'enfermer un élève mais de lui permettre de s'en sortir. C'est justement le moyen d'échapper au déterminisme et à la reproduction sociale. L'individualisation s'équilibre avec une pédagogie coopérative. La

différenciation ne consiste pas à personnaliser en permanence le travail de l'élève mais à l'adapter au bon moment. La coopération entre élèves garantit l'échange, l'entraide, la communication, le tutorat, la vie de classe.

Une pédagogie différenciée au départ d'un dénominateur commun : celui-ci permet à chacun de progresser le plus possible à son rythme (contrat de travail, sous-groupes, interventions d'autres enseignant(e)s pour prendre en charge une partie de la classe, travaux différenciés selon les capacités etc...)

L'enseignement de type immersif aura sa place dans le projet de l'établissement de l'équipe pédagogique.

Pour s'adapter au rythme des enfants, une alternance de moments d'autonomie et de rigueur sera prévue dans le déroulement des journées. Un climat relationnel chaleureux, détendu, permettra à chaque enfant de venir à l'école de manière sereine.

La mise en place d'une évaluation formative continue régulière doit permettre à chaque enfant de se situer et à ses parents de suivre de près ses progrès. Elle se pratique dans la perspective de l'école de la réussite, mettant en évidence les aspects positifs. Les résultats serviront aux éventuelles remédiations.

L'accent est mis sur le travail en équipe des enseignants afin d'encadrer au mieux les élèves. Leur but est de faire réussir les enfants, en recherchant tous les moyens d'y parvenir.

L'importance du soutien actif des parents est un enjeu clé du projet immersif. L'intérêt que les parents portent à ce projet renforce son action pour le comité d'accompagnement.

L'organisation d'activités extérieures dans la langue immersive sera l'occasion de mettre les élèves en situation concrète ce qui leur permettra de valoriser leurs acquis en néerlandais.

La remédiation par le cours de seconde langue aura pour objectif de consolider les acquis des élèves. Des concertations particulières seront organisées avec les titulaires d'immersion et la maîtresse de seconde langue en vue de développer une cohérence entre les matières.

Actions concrètes de la différenciation :

Pour différencier le travail des élèves, on doit actionner tous les leviers d'une classe :

- Le temps (en donner plus ou moins) ;
- La difficulté (graduer le travail autour d'une même notion avec des exercices différents) ;
- Les outils (autoriser ou pas le dictionnaire, le cahier de leçons, les anciens exercices, les affichages...);
- La quantité (plus ou moins de travail à faire en un même temps) ;
- Les aides (avec ou sans celles de l'adulte ou des camarades) ;
- L'autonomie (un travail aux étapes indiquées ou pas) ;
- L'organisation (temps de travail collectif et individuel).

Travail collectif en classe : la différenciation intervenant **aussi** pour ceux qui ont réussi le plus vite au travers d'activités en autonomie :

- Approfondir par un autre exercice ;
- Ecrire un texte libre qu'on présentera à la classe ;
- Effectuer des recherches pour un exposé à venir ;
- Mémoriser sa poésie, une chanson, une leçon, son texte de théâtre (selon projet) ;
- Fabriquer un exercice ou un jeu en lien avec le travail collectif ;
- Mettre à jour sa correspondance (lettre, invention de jeux, mise au propre) ;
- Lire en silence (notamment pour préparer une présentation d'ouvrage à la classe) ;
- Préparer une lecture pour une autre classe (notamment maternelle) ;
- Faire des jeux d'entraînement sur l'ordinateur ;
- Rédiger son courrier pour les boîtes aux lettres de la classe (propositions, problèmes, félicitations...)
- Illustrer sa poésie, sa correspondance, avancée dans le projet d'arts visuels ;
- Créer une construction géométrique pour la classe (mesurer, tracer, utiliser les outils) ;
- Avancer dans son plan de travail notamment dans les fichiers de lecture ou de maths ;
- Faire des jeux : sudoku, mots mêlés, mots croisés, charades... ;
- Aller aider les autres qui le demandent et sans faire à leur place.

Dans ce cadre, la pratique du plan de travail reste très accessible. Les élèves ont un nombre minimum de tâches à effectuer au moment prévu à l'emploi du temps (30 minutes à une heure par jour) ou quand ils ont fini un travail collectif. Ils renseignent au fur et à mesure un tableau à double entrée pour que l'enseignant puisse suivre l'avancée du travail.

Quand un enfant dit « *j'ai tout fait* », lui demander ce qu'il aimerait faire maintenant. Nous serions parfois surpris des bonnes idées que peuvent avoir les élèves pour occuper leur temps intelligemment.

Cette pratique s'accompagnera nécessairement d'une bonne communication avec les parents, les élèves, les collègues, mais aussi d'un climat de classe apaisé, confiant et bienveillant.

3.8. Quelles sont les possibilités de poursuivre l'apprentissage par immersion au niveau de la 3ème étape du continuum (enseignement secondaire) ?

Dans la continuité de notre enseignement, l'élève sera capable d'intégrer l'enseignement secondaire avec des acquis importants dans le domaine de l'utilisation et de la maîtrise de cette deuxième langue. En effet, les écoles secondaires de notre région permettent de poursuivre le continuum de leur formation dans la langue d'immersion.

Les établissements d'enseignement fondamental et d'enseignement secondaire peuvent conclure des accords de collaboration afin d'assurer la continuité de l'apprentissage entre la fin de l'enseignement primaire et le premier degré du secondaire. Des réunions d'information aux

parents des élèves de 6^{ème} primaire seront prévues chaque année au mois de mars afin de préparer la transition vers le secondaire.

4. Mise en œuvre du projet (organisation)

4.1. Choix de la langue cible

La méthode immersive convient à l'apprentissage de différentes langues.

Cependant, dans un pays multilingue et dans une région proche de la frontière linguistique (Landen, Tirlémont et Saint-Trond), le choix du néerlandais nous semblait une évidence. Il est vrai que, dans le cadre d'une recherche d'emploi en Belgique, l'atout du bilinguisme néerlandais-français est également prépondérant.

De plus, nous sommes persuadés que l'enfant qui bénéficiera d'un apprentissage immersif sera attiré par l'apprentissage d'autres langues par la suite et que cela en sera d'autant plus facile.

4.2. Profil recherché de l'enseignant chargé des cours d'immersion

L'enseignant en immersion doit être natif de la L2 ou avoir une compétence proche d'un tel natif ET disposer de compétences adaptées. Il doit, en outre, être ouvert au travail en équipe, à l'échange et à la formation.

Dans l'enseignement maternel et dans l'enseignement primaire :

Titre de base*	Compétence en langue
Instituteur maternel / primaire	Titre obtenu dans la langue cible

* voir Décret Immersion du 11 mai 2007 Section 2 Art.13

Les enseignants chargés des cours d'immersion qui ont obtenu leur diplôme dans un autre régime linguistique doivent également faire la preuve d'une connaissance au moins suffisante de la langue française.

L'article 15 de la loi du 30 juillet 1963 précise ce qu'il faut entendre par « connaissance suffisante » : " *Un candidat fait la preuve de sa connaissance suffisante d'une langue si le diplôme qui est à la base de son recrutement en fait mention, ou s'il produit un certificat constatant qu'il a réussi un examen sur la connaissance suffisante de cette langue, devant une commission d'examen constituée par arrêté royal.* "

Une dérogation peut être accordée par le Gouvernement pendant trois ans, mais l'avis du Conseil de participation est requis, le directeur ou le pouvoir organisateur doit prendre des dispositions en matière de communication avec les parents, l'enseignant ne peut être nommé ou engagé à titre définitif tant qu'il ne satisfait pas aux obligations en matière d'emploi des langues.

4.3. Encadrement pédagogique

a) Répartition des matières en 1^{er} primaire

Matières	F	N
LANGUES (9 périodes)		
Lire + écrire	5	2
Parler / écouter	1	1
MATHEMATIQUES (8 périodes)		
Nombres et opérations	0	4
Solides et figures	0	1
Grandeurs	2	0
Problèmes	1	0
EVEIL (5 périodes)		
Géographie	2	2
Histoire		
Sciences		
Éveil artistique	0	1
REMEDIATION (2 périodes)		
	1	1
TOTAL (périodes)	12	12

b) Répartition des matières en 2^{ème} primaire

Matières		
	F	N
LANGUES (9 périodes)		
Lire	1	2
Parler / Ecouter	1	1
Outils (orthographe, vocabulaire, grammaire, conjugaison)	3	1
MATHEMATIQUES (8 périodes)		
Nombres et opérations	0	4
Solides et figures	1	0
Grandeurs	2	0
Problèmes	1	0
EVEIL (5 périodes)		
Géographie	2	2
Histoire		
Sciences		
Éveil artistique	0	1
REMEDIATION (2 périodes)		
	1	1
TOTAL (périodes)	12	12

c) Répartition des matières en 3^{eme} et 4^{eme} primaires

Matières		
	F	N
LANGUES (12 périodes)		
Lire	1	1
Ecrire	1	1
Parler / écouter	0	1
Outils (orthographe, vocabulaire, conjugaison, grammaire)	6	1
MATHEMATIQUES (7 périodes)		
Nombres et opérations	0	4
Solides et figures	1	0
Grandeurs	0	1
Problèmes	1	0
EVEIL (4 périodes)		
Géographie	0	1
Histoire	0	1
Sciences	1	0
Éveil artistique	0	1
REMIEDIATION (1 période)		
	1	0
TOTAL (périodes)	12	12

d) Répartition des matières en 5^{ème} et 6^{ème} primaires

Matières	F	N
LANGUES (10 périodes)⁵		
Lire	1	1
Ecrire	1	0
Parler / écouter	0	1
Outils (orthographe, vocabulaire, conjugaison, grammaire)	4	2
MATHEMATIQUES (8 périodes)		
Nombres et opérations	0	4
Solides et figures	2	0
Grandeurs	0	1
Problèmes	1	0
EVEIL (5 périodes)		
Géographie	0	1
Histoire	0	1
Sciences	2	0
Éveil artistique	0	1
REMEDIATION (1 période)		
	1	0
TOTAL (périodes)	12	12

⁵ Les 2 périodes de seconde langue obligatoires en 5^{ème} et 6^{ème} sont comprises dans la matière langue.

4.4. Suivi des élèves

Nous voulons conduire nos élèves, à 12 ans, à la fin de l'enseignement fondamental à obtenir :

1. Les meilleures connaissances possibles dans toutes les matières (français, mathématique, éveil), et au moins, des performances comparables à la moyenne des autres élèves de 6^e primaire.
2. Une connaissance du néerlandais qui leur permettra de continuer un parcours en immersion en secondaire.
3. Une sensibilité particulière aux autres langues.

a) Mesures mises en place au niveau de l'école pour une bonne structuration de la langue d'immersion.

Le contact avec la langue cible doit être quantitativement important. Le néerlandais est le véhicule privilégié de la communication entre les enseignants et les élèves mais aussi, et idéalement, entre les élèves eux-mêmes. Les activités extérieures et le cadre de vie en général sont majoritairement organisés en néerlandais.

Les locaux et les référentiels de classe sont clairement distincts. Le principe est : un niveau, une classe, un local dans la mesure du possible.

Comme précisé au niveau du respect du rythme de l'enfant, des temps de remédiation sont mises en place dès le niveau maternel.

b) Mesures mises en place au niveau de l'école pour une bonne structuration de la langue française.

Dès le début du programme immersif, une grande importance est donnée à l'observation des capacités orales des enfants dans leur langue maternelle. L'école ne peut abandonner cette charge aux seuls parents.

Les cours de français sont évidemment dispensés par des enseignants francophones. Notre programme d'enseignement immersif est donc accompagné d'une consolidation de la langue maternelle.

c) Mesures d'aide et/ou d'accompagnement mises en place pour l'élève ayant des difficultés linguistiques et/ou d'apprentissage.

S'il est important d'éloigner de l'immersion les enfants qui y seraient gravement mis en difficulté, il ne s'agit pas de sélectionner des enfants plus doués. Une classe équilibrée comporte des élèves de différents niveaux. Cela est vrai dans une classe qui propose l'immersion comme ailleurs.

Des enfants peuvent éprouver quelques difficultés dans l'acquisition de leur langue maternelle. C'est surtout en lecture et en orthographe que peuvent surgir des interférences entre phonèmes proches mais avec des graphies particulières.

Notre ambition est d'éviter que des élèves éprouvant des difficultés scolaires se retrouvent en dehors du processus immersif, alors même qu'ils ne l'auraient pas choisi.

Les axes pédagogiques définis dans la circulaire « Ecole de la réussite - N° 43 du 6/04/2001 » s'appliquent dans une implantation en immersion, soit :

- La continuité des apprentissages.
- La pédagogie différenciée.
- L'évaluation formative.

d) Laisser du temps au temps

Construire des compétences est un processus lent, complexe, qui exige que l'enfant soit confronté plusieurs fois à des situations différentes mobilisant la même compétence. Cela nécessite du temps. C'est pourquoi, il faut envisager les apprentissages par cycle et dans la perspective d'un continuum pédagogique de 2,5 ans à 12 ans.

L'évaluation certificative ne s'envisage plus en termes d'années mais en termes d'étapes (8 et 12 ans). Il est très important pour ne pas considérer erronément «un retard scolaire » comme un échec.

e) Comment savoir si des difficultés scolaires vont "se figer" en échec ?

Seule une équipe d'enseignants entourée de l'équipe Psycho-Médico-Sociale peut décider de ce constat. Ceci, en ayant œuvré pour aider l'enfant à comprendre et à surmonter ses difficultés. Ce constat doit obligatoirement être accompagné d'un projet individualisé (PIA)⁶ pour que ce temps complémentaire soit profitable à l'enfant.

Nous rappelons qu'on ne peut parler d'élève nécessitant une année complémentaire que si les compétences exigées par les « *socles de compétences* » ne sont pas atteintes.

Des évaluations intermédiaires sont indispensables pour permettre l'ajustement de l'accompagnement de l'élève, en fonction de ses lacunes mais aussi de ses progrès.

1. Etablir une relation pédagogique respectueuse et positive

Pour favoriser les chances de réussite de chacun, l'enseignant se doit de garder un regard positif sur tous les enfants qui lui sont confiés, de croire dans les possibilités de chacun.

⁶ Un exemple de PIA se situe en annexe N°1 de ce document

L'enseignant doit repérer les enfants qui pourraient se retrouver en situation d'échec scolaire. C'est notamment pour cette raison qu'il nous semble essentiel que la réflexion à propos de l'enfant soit l'objet de regards croisés et complémentaires : enseignants d'un cycle, maîtres spéciaux, direction, surveillants de la cour de récréation ou du réfectoire, équipe du P.M.S., ses parents,...

« Accompagner l'enfant, c'est aussi l'encourager à pratiquer l'auto-évaluation et l'autorégulation sous forme de fichiers de compagnonnage, de tutorat,... Cela lui permettra d'apprendre à s'auto-gérer, à se responsabiliser et à développer la confiance en lui »
pédagogie différenciée De Boeck 2010(Sabine Kahn)

2. Possibilité de réorientation des élèves en difficulté.

Avec l'aide des différents acteurs du monde de l'enseignement (direction, maîtres titulaires, CPMS, logopèdes...) mais aussi en étroite collaboration avec les parents, nous proposerons le cas échéant une réorientation vers l'enseignement classique aux élèves en grande difficulté dans le processus immersif.

Cela ne se fera que si l'analyse des différents intervenants nous indique que l'apprentissage en immersion en est la cause ou l'augmente de manière significative (voir PIA). Les parents resteront comme il se doit « décideurs » !

4.5. Soutien aux enseignants

a) Expériences d'échanges avec d'autres écoles.

Plusieurs échanges ont été organisés avec différentes écoles et personnes ressources lors de la mise en place du projet.

Nous allons également poursuivre notre collaboration avec différentes personnes ressources comme avec un conseiller du C.E.C.P. et un responsable de « La Maison des Langues ».

En cours de projet et en accord avec le P.O., un conseiller du C.E.C.P. viendra animer une concertation pour la continuité des apprentissages de la maternelle en primaire durant l'année scolaire et encore d'autres pour nous donner des pistes didactiques pour les enseignants.

b) Mesures prises en interne pour intégrer l'immersion dans la concertation au sein de l'établissement et entre établissements du Pouvoir organisateur.

L'organisation et le choix du contenu de la concertation se font en collaboration avec la direction et les enseignantes de l'implantation de Thisnes (thèmes spécifiques à l'immersion).

Les thèmes généraux sont abordés en école ou en PO avec l'ensemble des enseignants des six implantations.

Un conseiller du C.E.C.P (immersion) vient très régulièrement animer nos concertations. Son expérience et son savoir sont pour nous une source d'outils et de conseils pratiques.

Des responsables de La maison des Langues sont également des personnes ressources très précieuses.

La visite d'inspecteurs nous a aussi permis de renforcer notre vision et notre organisation de ce que pouvait être un « *enseignement en Immersion* ».

c) Mesures prises afin de mettre à disposition des élèves et des enseignants des outils pédagogiques propres à l'apprentissage par immersion :

- Mise à disposition pour les titulaires et les élèves des méthodes « *rekensprong* » et "ik lees met hup en aap" publiées par les éditions Van In ;
- Les enseignants néerlandophones ont souvent recours à leurs propres ressources afin de créer ou d'adapter le matériel et les outils pédagogiques appropriés en fonction du programme et en liaison avec l'année ciblée ;
- Des extraits de journaux ;
- L'utilisation d'Internet via un tableau interactif et des ordinateurs (skype,...) ;
- Il est aussi fréquent que nos enseignants confectionnent eux-mêmes leur propre matériel et cela à des fins diverses :
 - compléter le matériel ou la documentation existants ;
 - les scinder ou les réorganiser en fonction des besoins ou du niveau de la classe ;
 - mieux les adapter au programme qu'ils suivent ;
 - concevoir des feuilles d'exercice ou de révision.

Nos enseignants partagent des documents et outils pédagogiques, les enrichissent et les adaptent en fonction de la matière, de la langue de l'enseignement et de l'âge des enfants concernés.

4.6. Mesures prises afin d'informer les parents sur les caractéristiques et finalités du projet.

L'organisation de l'apprentissage par immersion est largement présentée dans le projet d'établissement. A chaque inscription, le projet et l'organisation de celui-ci au sein de notre implantation sont détaillés aux parents ; ainsi :

- un support « *documents* » est remis à ceux-ci afin de pouvoir réfléchir à l'inscription de leur enfant dans ce type d'enseignement.
- plusieurs réunions sont proposées aux parents.
- des séances d'information se tiennent (premier et second trimestre) sur l'immersion de manière générale et sur le projet proposé dans l'implantation en particulier.

- quatre réunions de parents en présence des titulaires (francophones et néerlandophones) sont proposées afin de préciser et clarifier le travail et l'évolution de la période scolaire. Les cours ciblés, les attentes, les objectifs, les méthodes y sont présentés. Le travail et les compétences de l'élève sont analysés.
- la disponibilité des enseignants au cours de l'année, avant et après journée, est très importante aussi afin de pouvoir rapidement répondre à toutes interrogations des parents.

4.7. S'enrichir des différences

« Assurer des chances égales d'émancipation sociale ».

Article 6 du Décret Missions

Respect du rythme de l'enfant afin de permettre à chacun d'acquérir les compétences visées. Travail en équipe pédagogique afin de déceler les difficultés des enfants et d'envisager des remédiations (notamment par l'évaluation des enfants de 3ème maternelle par le centre PMS et le PSE).

Fruit du travail de ces dernières années de concertation avec le PSE, nous avons décidé de renforcer l'ESTIME DE SOI des élèves.

En effet, avoir une bonne estime de soi permet un meilleur apprentissage, une meilleure attitude au travail et en groupe.

Le PMS et le PSE sont des partenaires attentifs, ils nous encouragent et nous encadrent dans ce travail de réflexion et de mise en pratique qui concerne les enseignants et tous les élèves tout au long de leur scolarité.

Par ailleurs, en concertation avec l'équipe, nous nous sommes fixés comme objectifs pour les trois années à venir :

- d'une part, de développer la différenciation, c'est-à-dire d'être encore plus proche des besoins des élèves en permettant à chaque enfant de travailler à son rythme, en diversifiant les outils, les méthodes, les approches, en créant des groupes de besoin, en affinant les méthodes d'évaluation, ...
- et d'autre part, de renforcer la communication entre les parents, les enseignants et les élèves par :
 - le journal de classe ou le cahier de communication (en maternelle) ;
 - les valves de communications ;
 - les réunions individuelles à la demande ;
 - les réunions des parents ;
 - le biais des animations de garderie ;
 - un climat d'école familial et ouvert aux parents dans le respect des compétences de chacun ;

- le Conseil de Participation ;
- le Comité d'accompagnement local ;
- une réunion d'information au cours du mois de septembre (pour chaque classe primaire et la classe de 3ème maternelle).

5. Evaluation

Les bulletins doivent être repensés et gérés en fonction des 2 objectifs qui s'articulent dans les cours en immersion : l'acquisition des compétences de la discipline étudiée et celle de la langue cible.

5.1. Evaluation interne en français

Les évaluations à caractère formatif au terme d'un cycle ou d'une étape (évaluation de P2) doivent être organisées dans la langue de l'immersion pour les disciplines faisant l'objet d'un apprentissage par immersion (circulaire 2419 du 26/08/2009).

5.2. Evaluation interne en néerlandais

Les évaluations sommatives (qui interviennent lors des bilans, au terme d'un processus d'apprentissage) et les évaluations formatives (qui informent élève et maître du degré de maîtrise atteint) seront également organisées dans la langue de l'immersion pour les disciplines faisant l'objet d'un apprentissage par immersion. Le bilan de ces évaluations permettra aux enseignants d'avancer avec les remédiations éventuelles pour les années futures et de travailler en collaboration entre les cycles.

5.3. Evaluation externe

Les évaluations externes non certificatives et l'épreuve externe commune conduisant à l'octroi du CEB doivent être organisées en français pour les élèves fréquentant une classe au sein de laquelle est organisé un apprentissage par immersion (circulaire 2419 du 26/08/2009).

5.4. Dossier de l'élève (PIA)

Etablissement d'un dossier qui retrace l'évolution des acquis et des comportements. Il est également constitué de l'ensemble des pièces administratives relatives à l'élève et peut inclure des documents de nature plus personnelle.

Il comporte⁷ :

- des renseignements sur l'élève et sa famille ;

⁷ Il peut être adapté en fonction de la situation de l'élève

- des documents relatifs aux résultats scolaires ;
- des documents relatifs aux relations avec la famille.

Ce dossier est créé dans le but d'offrir un référentiel commun à l'ensemble des personnes qui en font usage dans le cadre de leurs fonctions, de façon à assurer des passages harmonieux et à procurer des services appropriés aux besoins de chaque élève.

L'objectif principal est de préserver le droit des élèves à la confidentialité des renseignements personnels les concernant, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Il constitue une réponse aux nombreuses questions et préoccupations de chaque intervenant en milieu scolaire qui doit consigner, colliger, partager et recueillir des renseignements personnels au sujet d'un élève.

6. Bilan des activités passées

Diverses activités ayant pour objectif de sensibiliser les échanges interculturels ont été organisées au cours des 3 dernières années :

- visite du Commissariat de police de Landen ;
- visite d'une exposition d'un artiste peintre néerlandophone (Brueghel) ;
- visite du Musée du jouet en Flandre ;
- classes de dépaysement ;
- spectacle théâtre de fin d'année à Saint-Trond ;
-

Ces activités ont permis :

- d'exposer les élèves à une autre langue ;
- de les amener à une utilisation orale et écrite effective de la langue apprise ;
- de développer, via le contact direct avec l'autre, sa langue et sa culture ;
- de renforcer la confiance en soi.

7. Projets futurs

7.1. Merdorp

➤ **Projet:** Apprendre à lire, à écrire, à parler et à écouter en néerlandais à partir du mois de janvier 2018 :

- dès la première année primaire ;
- par changement de la grille horaire ;
- dispensé par l'enseignant responsable de l'immersion ;
- réalisation d'activités théâtrales ;
- l'apprentissage de la lecture est réalisé par approche analytique et globale .

- **Projet:** Mise en place d'échanges avec des écoles néerlandophones
 - par l'utilisation du réseau internet et du matériel informatique ;
 - dispensé par l'enseignant responsable de l'immersion ;
 - échanges interscolaires ;
 - activités immersives programmées de façon mensuelle.

- **Projet :** Aménagement de la cour de récréation en zones d'activités :
 - conception de jeux et activités (ex : peinture au sol) ;
 - organisé par l'ensemble de l'équipe pédagogique ;
 - cet aménagement a pour objectif de favoriser une communication non-violente entre les élèves .

- **Projet :** Projet pédagogique centré sur l'éveil scientifique :
 - découvrir le monde avec « Cap Horizon » ;
 - Technopolis ;
 - activités autour des 5 sens ;
 - Eco-jardin ;
 - organisé par l'ensemble de l'équipe pédagogique en collaboration avec le comité de parents.

7.2. Thisnes

- **Projet :** Apprendre à lire, à écrire, à parler et à écouter en néerlandais à partir du mois de janvier 2018 :
 - dès la première année primaire ;
 - par changement de la grille horaire ;
 - dispensé par l'enseignant responsable de l'immersion ;
 - réalisation d'activités théâtrales ;
 - l'apprentissage de la lecture est réalisé par approche analytique et globale.

- **Projet:** Mise en place d'échanges avec des écoles néerlandophones :
 - par l'utilisation du réseau internet et du matériel informatique ;
 - dispensé par l'enseignant responsable de l'immersion ;
 - échanges interscolaires ;
 - activités immersives programmées de façon mensuelle.

- **Projet :** Aménagement de la cour de récréation en zones d'activités :
 - conception de jeux et activités (ex : peinture au sol) ;
 - organisé par l'ensemble de l'équipe pédagogique ;
 - cet aménagement a pour objectif de favoriser une communication non-violente entre les élèves.

- **Projet :** Projet pédagogique centré sur l'éco-citoyenneté :
 - recyclage / Biodiversité / Gestion et traitement des déchets ;
 - réalisation d'une mare pédagogique (aménagement et suivi de l'évolution) ;

- coin découverte basé sur la biodiversité (hôtel à insecte, nichoirs, mangeoires, fleurs...);
- Technopolis ;
- découvrir le monde avec « Cap Horizon » ;
- réalisé par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

➤ **Projet** : Nouveau bâtiment.

Cour de récréation

Utiliser des représentations de l'espace et des repères spatiaux G 15 / G 16 (C) :

- acquérir des compétences motrices, cognitives et sociales ;
- s'orienter dans l'espace, parcourir des labyrinthes, se déplacer dans des circuits ;
- développer l'ensemble des savoirs et des compétences nécessaires à un enfant pour faire partie de son groupe de pairs ;
- développer des compétences sociales telles que la solidarité ou la capacité à prendre en compte le point de vue de l'autre ;
- améliorer la gestion de l'espace :
 - Répartir les activités dans l'espace et dans le temps ;
 - Utilisation des différentes zones ;
 - Aider au développement social (vie en groupe, respect des règles et d'autrui, gestion des conflits, contrôle des émotions) ;
 - L'objectif premier du parcours doit être de permettre aux enfants de découvrir le monde de la route avec ses contraintes et ses dangers. Partant de cette constatation, il faut en orienter sa conception dans 3 domaines principaux :
 - la maîtrise de la trajectoire ;
 - la cohabitation avec les piétons ;
 - le respect de la signalisation.
- Fournir aux enfants des opportunités uniques d'apprentissage que ce soit en matière d'engagement, de prise de risques, de découverte, de créativité, de maîtrise des situations, d'estime de soi .

Les enseignants développent leurs compétences de médiation en travaillant avec les enfants sur leurs vécus dans le cadre de la reconfiguration de la cour de récréation

- Effets attendus
- Evolution des représentations de l'école et de son environnement de l'ensemble des usagers.
- Espace vert dans l'école ; projet à dominante scientifique.

Projet de l'éco-citoyenneté dès la maternelle

- Conduire l'élève à mobiliser les compétences et les connaissances acquises pour comprendre et agir.
- Un défi d'ordre environnemental : les activités scientifiques et technologiques ont des conséquences sur notre environnement et notre mode de vie.
- Rencontrer et appréhender une réalité complexe.

Concevoir et aménager un petit jardin

- Intégrer un contact quotidien avec le monde naturel

- Un défi d'ordre environnemental : les activités scientifiques et technologiques ont des conséquences sur notre environnement et notre mode de vie.
- Ce projet doit permettre « la construction d'une représentation rationnelle de la matière et du vivant par l'observation » et également « l'analyse raisonnée des phénomènes qui suscitent la curiosité des élèves. »
- Objectifs spécifiques :
 - Maîtrise de la langue ;
 - Mathématiques : « permettre aux élèves d'améliorer leur vision de l'espace » en les rendant acteurs de la gestion du terrain sélectionné pour la réalisation du projet ;
 - Eveil : observation des caractéristiques du vivant ;
 - Education à l'environnement : « L'éducation à l'environnement est transdisciplinaire. En liaison avec l'éducation civique, elle développe une prise de conscience de la complexité de l'environnement et de l'action exercée par les hommes. Elle s'appuie sur une compréhension scientifique pour des choix raisonnés : – approche écologique à partir de l'environnement proche, – rôle et place des êtres vivants ; notions de chaînes et de réseaux alimentaires, – adaptation des êtres vivants aux conditions du milieu, – trajets et transformations de l'eau dans la nature, – la qualité de l'eau. » ;
 - La découverte et la protection du milieu de vie : micro espace : Le respect de l'environnement : macro espace Les règles de sécurité(civisme).